fréiseng	**ADMINISTRATION COMMUNALE DE FRISANGE** **REGLEMENT TEMPORAIRE DE CIRCULATION SUR LES RUES "KROKELSHAFF-STROOSS", "KIERFECHSTROOSS" ET "OP DER SANK" A ASPELT** **Pose d'un réseau CREOS**

Dcl -23- 059

Séance du: 26 juin 2023

Présents: M. Beissel R. / M. Raus C. / M. Mousel M.

Le Collége des Bourgmestre et Echevins,

Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'article 29 de la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement communal de circulation de la commune de Frisange modifié du 14 octobre 2010 ;

Vu la demande tardive de l'entreprise sur le début des travaux ;

décide à l'unanimité des voix de réglementer temporairement la circulation communal sur les rues "Krokelshaff-Strooss", "Kierfechstrooss" et "Op der Sank" à Aspelt, pour la pose d'un réseau CREOS, **du mardi 27 juin 2023 jusqu'à la fin des travaux (> 72 heures),** comme suit:

<u>RUES KIERFECHSTROOSS / KROKELSHAFF-STROOSS / OP DER SANK:</u>

1.le chantier est annoncé par les panneaux "TRAVAUX", signal A, 15;

2.la rue "Kierfechstrooss"/"Krokelshaff-Stroos" / "Op der Sank" est rétrécie à l'endroit des travaux. Le rétrécissement est annoncé par les panneaux "CHAUSSEE RETRECIE", signal A, 4b;

3.il est interdit aux conducteurs de dépasser un autre véhicule, panneaux "INTERDICTION DE DEPASSEMENT", signal C, 13aa;

4.sur la voie des travaux, les véhicules sont obligés de laisser la priorité à la circulation venant en sens inverse, panneau "PRIORITE A LA CIRCULATION VENANT EN SENS INVERSE", signal B, 5;

5.les véhicules circulant sur la voie libre ont priorité, panneau "PRIORITE PAR RAPPORT A LA CIRCULATION VENANT EN SENS INVERSE", signal B, 6;

6.la fin du chantier est annoncée par les panneaux "FIN D'INTERDICTION OU DE RESTRICTION", signal C, 17a;

7.les panneaux "STATIONNEMENT INTERDIT" sont posés sont posés sur toute la longueur des travaux, signal C,18 ;

8.les piétons sont à dévier sur le trottoir d'en face (côté maisons impaires);

9.le chantier est clôturé avec des panneaux et des rubans de balisage, ainsi qu'avec des barrières pourvues de lampes clignotantes;

10.les prescriptions réglementaires en matière de circulation habituellement en vigueur, sont temporairement mises hors application;

CHEMIN PIETONNIERS RELIANT LA KIERFECHSTROOSS AVEC LA RUE "OP DER SANK":

1.le chantier est annoncé par les panneaux "TRAVAUX", signal A, 15;

2.un passage sécurisé pour les piétons est à mettre en place;

3.le chantier est clôturé avec des panneaux et des rubans de balisage;

4.les prescriptions réglementaires en matière de circulation habituellement en vigueur, sont temporairement mises hors application.

KROKELSHAFF-STROOSS:

1.le chantier est annoncé par:

-les panneaux "TRAVAUX", signal A,15;
-les panneaux "SIGNALISATION LUMINEUSE", signal A,16a;

-les panneaux "CHAUSSEE RETRECIE", signal A,4b;

2.la circulation est réglée par des feux de signalisations du type "intelligent", entre 9h00 et 16h00, c.-à-d. en dehors des heures de pointe;

3.de 16h00 de l'après-midi à 9h00 du matin, la voirie est à maintenir à deux voies de circulation;

4.le chantier est fermé par des balises, barrières et rubans de balisage, pourvus de lampes clignotantes;

5.les prescriptions réglementaires en matière de circulation habituellement en vigueur, sont temporairement mises hors application.

Numéro: 78
Date de vote au collège échevinal : 26/06/2023
Date de vote au conseil communal :
Date d'approbation autorité supérieure :
Date début : 27/06/2023
Date fin : jusqu'à la fin des travaux

Art. 1er.

Les infractions aux dispositions de la présente modification sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Saignatures: Le Bourgmestre Le Secrétaire

gemeng fréiseng

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration du cadastre
et de la topographie

map.geoportail.lu

Das öffentliche Geoportal des Grossherzogtums Luxemburg

Date d'impression: 22/06/2023 11:25

© OpenStreetMap contributors for data outside of Luxembourg

www.geoportail.lu ist ein Portal zur Einsicht von geolokalisierten Informationen, Daten und Diensten, die von den öffentlichen luxemburgischen Behörden zur Verfügung gestellt werden Haftung: Obwohl die Behörden mit aller Sorgfalt auf die Richtigkeit der veröffentlichten Informationen achten, kann hinsichtlich der inhaltlichen Richtigkeit, Genauigkeit, Aktualität, Zuverlässigkeit und Vollständigkeit dieser Informationen keine Gewährleistung übernommen werden. Informationen ohne rechtliche Garantie.
Copyright: Administration du Cadastre et de la Topographie. http://g-o.lu/copyright

Ungefährer Maßstab 1: 5000

0 50 100150m

http://g-o.lu/3/c7qz

Tranchée CREOS
Kierfechstrooss : rétrécissement
Krokelshaff-Strooss : feux tricolores

Fouilles CREOS à ouvrir

Voirie normale en agglomération

Chantier sur une chaussée à 2 voies

circulation réglée par feux tricolores

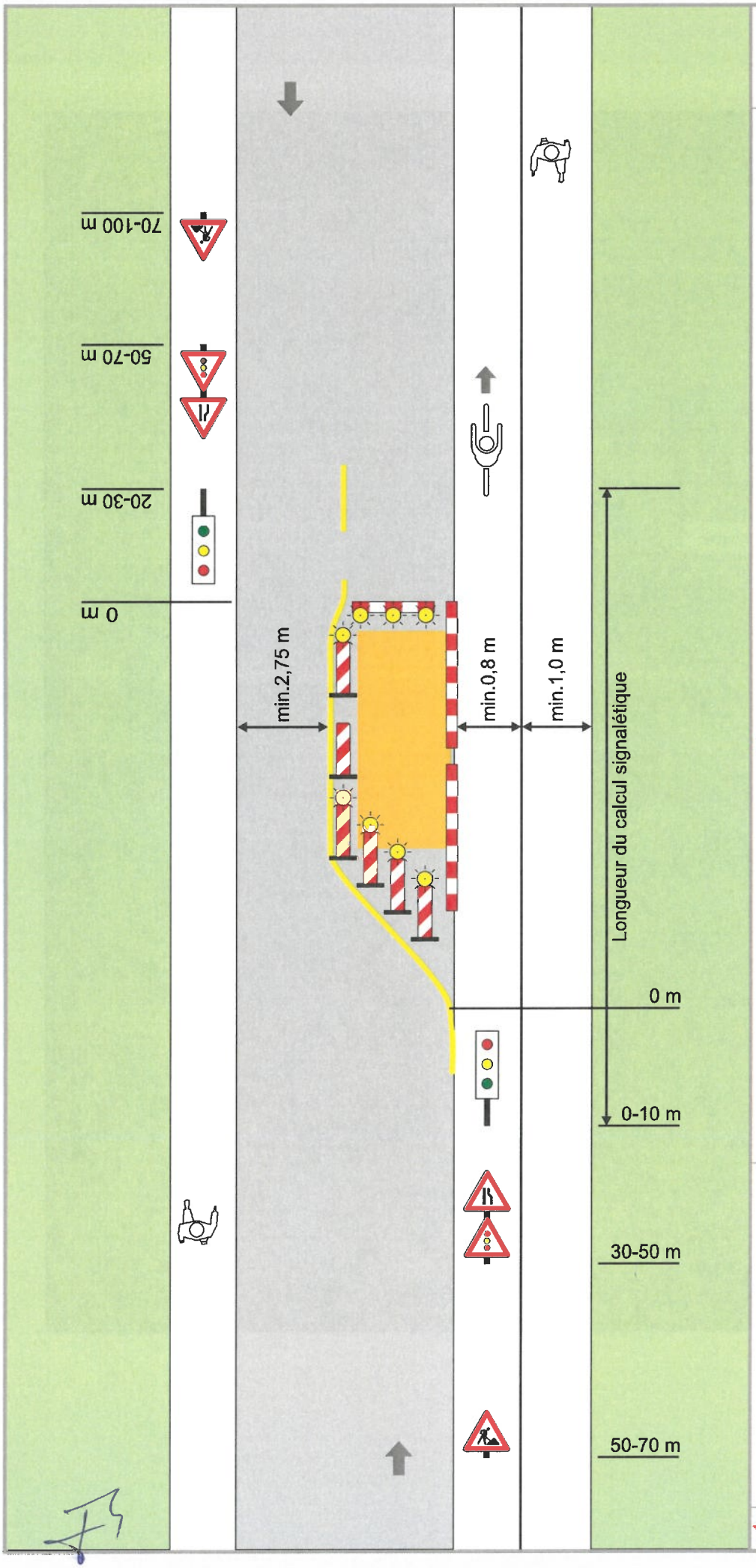

Signalisation

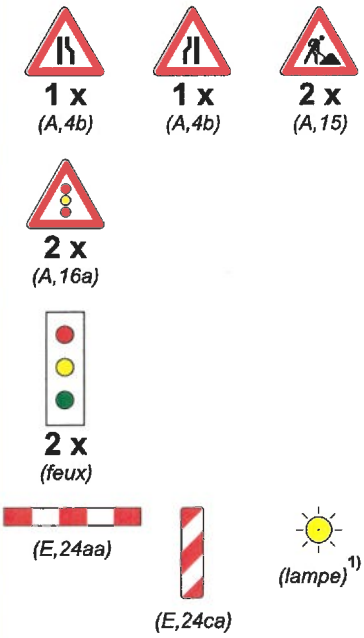

1) les balises et les barrières sont complétées par des lampes unidirectionnelles (délimitations frontales) et bidirectionnelles (délimitation latérale)

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

juin 2009

Voirie normale en agglomération

Chantier sur une chaussée à 2 voies

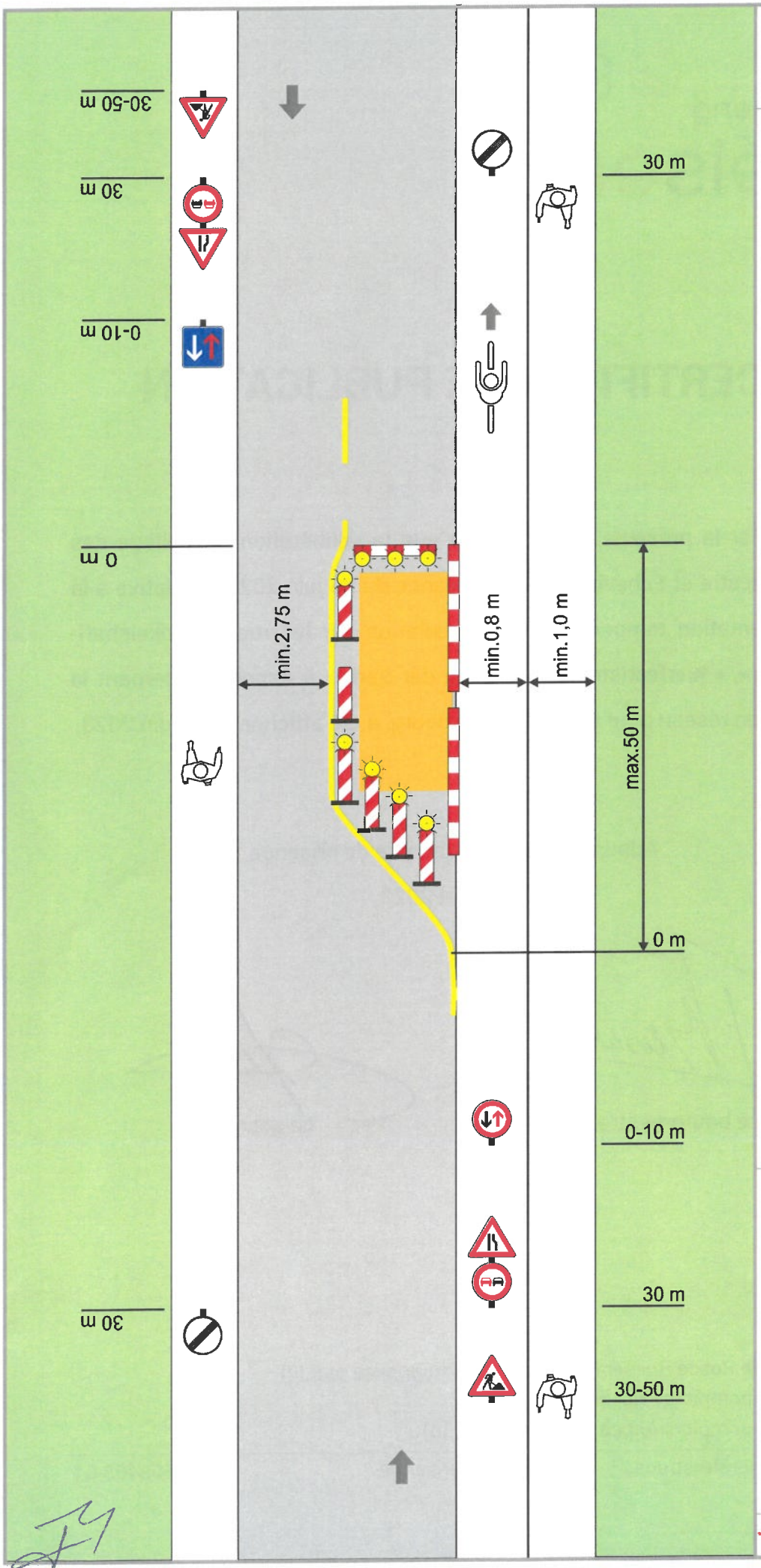

Signalisation

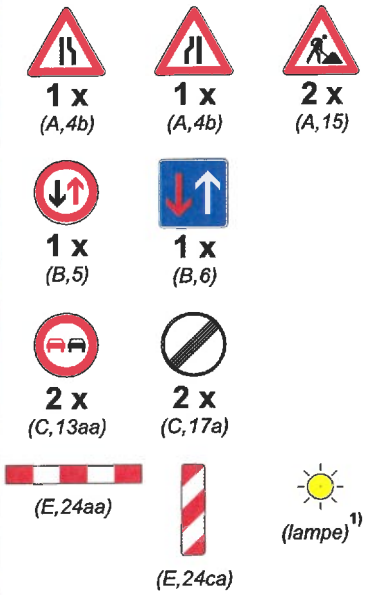

1) les balises et les barrières sont complétées par des lampes unidirectionnelles (délimitations frontales) et bidirectionnelles (délimitation latérale)

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
Juin 2009